Salle «Le Traîneur» - Conditions de location

Adresse :
Société Neuchâteloise des Pêcheurs à la Traîne (SNPT)
Route des Falaises 16, 2000 Neuchâtel
Tél. de la personne responsable: 078 949 31 19

Responsabilité :
La personne qui a effectué la réservation est responsable des dégâts éventuels et s'engage à en dédommager la SNPT.

Sécurité :
L'accès se fait par la porte du côté est du bâtiment. Par ordre de police, la capacité de la salle est limitée à 50 personnes au maximum. Dans la salle ainsi que dans ses accès, il est strictement interdit de fumer, d'allumer des bougies ou tout autre engin pyrotechnique, de faire des grillades sur la terrasse ainsi qu'aux abords du bâtiment.

Cuisine :
La machine à laver la vaisselle nécessite un remplissage et un préchauffage d'env. 30 minutes. La marche à suivre est affichée (le produit de nettoyage et le brillant s'injectent automatiquement). Il ne faut pas utiliser de détergent pour rincer la vaisselle avant le nettoyage en machine, ce qui neutraliserait les produits de lavage et de rinçage.

Déchets :
Tous les déchets seront évacués.Des containers pour déchets ménagers (sacs taxés) sont à disposition au bord de la route cantonale (sous la passerelle) et des bennes au sud du bâtiment pour le verre et le carton.

Nettoyages :
Les locaux seront être rendus propres, balayés, récurés au besoin, ainsi que les toilettes. Le matériel de nettoyage, un aspirateur notamment, est à disposition dans l'armoire du vestiaire, à l'entrée de la salle. Les tables et chaises doivent être nettoyées et replacées selon le plan affiché sur la paroi sud. Sur la terrasse, les parasols seront repliés, houssés et sanglés; les tables nettoyées, repliées et rangées contre la façade du bâtiment.

Prix et remise des clés :
Le prix de location pour une journée se monte à Fr 300.-. La réservation est effective uniquement après la réception du paiement. Les clés seront remises seulement à la personne qui a effectué la réservation selon un rendez-vous convenu. Une caution de Fr 100.- devra être versée en espèces lors de la réception des clés. Cette caution sera restituée lors du contrôle final en fonction de la propreté des locaux et des dommages éventuels.
Le comité de la SNPT se réserve le droit d'une facturation supplémentaire en cas de déprédations ou de dégâts plus importants.